

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1554

29 juin 2013

SOMMAIRE

Argenta Life Luxembourg S.A.	74565	TE Capital S.à r.l.	74585
BBFG S.A.	74570	TE Finance S.à r.l.	74584
Carrington Fund S.A., SICAV-SIF	74546	TE Holding S.à r.l.	74584
Compagnie Financière de l'Union Euro- péenne S.A.	74570	Te Nok S.à r.l.	74584
Compagnie Privée de l'Etoile S.A.	74592	TE Resources S.à r.l.	74585
Dartis SPF S.A.	74588	Tersicore Invest S.A.	74577
DELPIN Brand Management S.A.	74562	Topco Investments S.A.	74547
DS Smith (Luxembourg) S.à r.l.	74586	Topco Investments S.A.	74559
European DSBK Holding S.à r.l.	74587	TOPgranit S.à r.l.	74561
Henderson Management S.A.	74587	TOPstone S.A.	74564
HIG Lux S.à r.l.	74586	TOWL Intellectual Properties S.A.	74562
Inmet Panama II S.A.	74586	Transass S.A.	74562
Intermediate Finance Europe II SICAR ..	74587	Transass S.A.	74561
Ivory Corporation S.A.	74585	Triton III No. 22 S.à r.l.	74583
La Ronde des Pains s.à r.l.	74566	Triton III No. 24 S.à r.l.	74583
Partners Group European Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR	74546	UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.	74564
Platifer Constructions S.à r.l.	74546	Usted Finance S.A.	74569
SCP Holdings S.A.	74571	Valbou S.A.	74569
Sicav Placeuro	74577	Valora Europe Holding S.A.	74565
Sicav Placeuro	74583	Vitrauto S.A.	74564
Sirius Investment Fund Sicav-SIF	74577	Wadom S.A.	74565
Sky Broadband S.A.	74582	World-Pack S.A.	74569
Société de Lavallois S.A.H.	74578	World-Pack S.A.	74568
Square Management S.A.	74578	World-Pack S.A.	74569
Stone S.A.	74571	Wyndmoor Park Finance S.A.	74566
Taingaped Holding S.A.	74578	Xing Long S.à r.l.	74565
		Yago Immobilière S.A.	74569

Platifer Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3656 Kayl, 45A, rue Michel.

R.C.S. Luxembourg B 176.089.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 07 mai 2013, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1. M. COSCURAO José Manuel, né le 03 mai 1962 à Salvaterra de Magos (P),
demeurant à L-3921 Mondercange, 63, rue d'Esch,
gérant administratif de la société
Et lecture faite, le gérant a signé.

M. COSCURAO José Manuel.

Référence de publication: 2013059803/15.

(130073204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Partners Group European Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.564.

—
Auszug aus dem Beschluss der Managementgesellschaft vom 25. April 2013

Am 25. April 2013 hat die Managementgesellschaft der Partners Group European Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR in einem entsprechenden Beschluss einstimmig beschlossen, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 01. Mai 2013 von 16, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg nach 55, avenue de la Gare, L - 1611 Luxembourg zu verlegen.

Ferner wurde beschlossen, Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., RCS B 107 523, für einen unbestimmten Zeitraum als Conseil d'administration / Administrateur zu bestellen. Die ursprüngliche Bestellung erfolgte bereits zum 29. Juni 2007.

Luxembourg, den 07. Mai 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2013059781/17.

(130073292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Carrington Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.643.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 24 avril 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié la nomination de M. Thomas Keller en remplacement de M. Jörg Kopp avec effet au 18 juillet 2012.
2. L'Assemblée a notifié la démission de M. Frédéric Fasel avec effet au 19 juillet 2012.
3. L'Assemblée a ratifié la nomination de M. Alexander Kobt en remplacement de M. Frédéric Fasel avec effet au 19 juillet 2012.
4. L'Assemblée a reconduit les mandats d'administrateur de
 - M. Alfred Roelli, 60 route des Acacias, CH-1211 Genève
 - M. Thomas Keller, 15 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
 - M. Alexander Kobt, Neue Mainzer Strasse 1, D-60311 Frankfurt am Mainpour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.
5. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé Deloitte Audit S.à.r.l pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

Référence de publication: 2013060107/22.

(130073663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Topco Investments S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 177.246.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of March.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1.- The private limited liability company DTL Deutsche Textil Logistik GmbH, with registered office at Lagerstrasse 41, D-64807 Dieburg, Germany, Trade Register number HRB 87862;
- 2.- The private limited liability company LuxRis Holding S.à r.l., with registered office at 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, R.C.S. Luxembourg number B 175000;
- 3.- The public limited company HUB & LOGISTICS S.A., with registered office at 19, Via Cantonale, CH-6900 Lugano, Switzerland, Trade Register Ticino number CH-524.3.008.583-2.
- 4.- The public limited company M+R Spedag Holding A.G., with registered office at 2. Calendariaweg, CH-6405 Imensee, Switzerland, Trade Register Schwyz number CH-280.3.007.723-0.
- 5.- Mr. Philippe Laronze, born on the 2nd June 1955 on Nevers (France), with address at 168, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

All the appearing parties are here represented by Mr. Alain Thill, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of five proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a public limited company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited company (société anonyme) under the name "TOPCO INVESTMENTS S.A." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons

and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares can be in registered form (actions nominatives) or bearer shares (actions au porteur).

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company devised between the Category A and the Category B. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. However, to the extent the Company has only one shareholder, the sole shareholder, after having acknowledged in a general meeting that the Company has a single shareholder, may decide that the Company shall be managed by a single director, until the first general meeting following the introduction of at least one more shareholder.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the board of directors.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signature of one A director and one B director of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General Meetings of shareholders**Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4 The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

18. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

Thereupon,

- The company DTL Deutsche Textil Logistik GmbH, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for six thousand two hundred (6,200) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to six thousand two hundred Euro (EUR 6,200).

- The company LuxRis Holding S.a r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for nine thousand three hundred (9,300) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to nine thousand three hundred Euro (EUR 9,300).

- The company HUB & LOGISTICS S.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe nine thousand three hundred (9,300) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to nine thousand three hundred Euro (EUR 9,300).

- The company M+R Spedag Holding A.G., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe two thousand four hundred and eighty (2,480) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to two thousand four hundred eighty Euro (EUR 2,480).

- Mr. Philippe Laronze, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe three thousand seven hundred and twenty (3,720) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to three thousand seven hundred and twenty Euro (EUR 3,720).

The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred and seventy-five Euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire on the sixth anniversary of the date hereof:

Directors of Category A:

- Mrs Sandrine Bisaro, born in Metz (France) on the 28th June 1969, residing professionally at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Mr. Olivier Liegeois, born in Bastogne (Belgium) on the 27th October 1976, residing professionally at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Director of Category B:

- Mr. Bruno Soave, born in Tripoli (Libya) on the 22nd July 1948, residing at Viale dei Colli 29, I-37100 Verona (Italy).

2. The limited liability company REVICONSULT S.a r.l., having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B 139013, is appointed as statutory auditor of the Company for a term which will expire at the next annual general meeting of the shareholders of the Company.

3. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- La société à responsabilité limitée DTL Deutsche Textil Logistik GmbH, ayant son siège social à Lagerstrasse 41, D-64807 Dieburg, Allemagne, Registre du Commerce numéro HRB 87862;
- 2.- La société à responsabilité limitée LuxRis Holding S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, R.C.S. Luxembourg numéro B 175000;
- 3.- La société anonyme HUB & LOGISTICS S.A., ayant son siège social au 19, Via Cantonale, CH-6900 Lugano, Suisse, Registre du Commerce du Tessin numéro CH-524.3.008.583-2.
- 4.- La société anonyme M+R Sepdag Holding A.G., ayant son siège social au 2, Calendariaweg, CH-6405 Immensee, Suisse, Registre du Commerce de Schwyz numéro CH 280-3.007.723-0.
- 5.- Monsieur Philippe Laronze, né le 02 juin 1955 à Nevers (France) et demeurant au 168, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Toutes les comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de cinq procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination "TOPCO INVESTMENTS S.A." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société divisé en deux catégories, les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera

que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés au lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires

ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

18. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

- La société DTL Deutsche Textil Logistik GmbH, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille deux cents (6.200) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cents euros (EUR 6.200).

- La société LuxRis Holding S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à neuf mille trois cents (9.300) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de neuf mille trois cents euros (EUR 9.300).

- La société HUB & LOGISTICS S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à neuf mille trois cents (9.300) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de neuf mille trois cents euros (EUR 9.300).

- La société M+R Spedag Holding A.G., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux mille quatre cent quatre-vingts (2.480) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 2.480).

- Monsieur Philippe Laronze, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille sept cent vingt (3.720) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille sept cent vingt euros (EUR 3.720).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille sept cent soixante-quinze euros.

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera au sixième anniversaire de la date des présentes:

Administrateurs de catégorie A:

- Madame Sandrine Bisaro, née à Metz (France) le 28 juin 1969, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Olivier Liegeois, né à Bastogne (Belgique) le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Bruno Soave, né à Tripoli (Libye) le 22 juillet 1948, demeurant à Viale dei Colli 29, à I-37100 Verona (Italie).

2. La société à responsabilité limitée REVICONCONSULT S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 139013, est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 avril 2013. Relation GRE/2013/1361. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013064212/668.

(130078438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Topco Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 177.246.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of April.

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "TOPCO INVESTEMENTS S.A.", a société anonyme, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, in court of registration with the Company trade register Luxembourg section B, incorporated by deed dated on 28th March 2013, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Mrs Cristiana SCHMIT-VALENT,
employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Françoise HÜBSCH, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 31.000 (thirty one hundred) shares, representing the whole capital of the Corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the subscribed capital by 1.469.000 EUR, in order to raise it from its current amount of 31.000,- EUR to 1.500.000,- EUR by issue of 1.469.000 new shares having the same rights and obligations as the existing one, to be subscribed and fully paid up by contribution in cash.

2.- Acceptation of subscription and payment.

3.- Amendment of article 5.1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to increase the issued share capital by 1,469,000.- EUR (one million four hundred sixty-nine thousand Euro), in order to raise it from its current amount of 31,000.- EUR (thirty one thousand Euro) up to 1,500,000.- EUR (one million five hundred thousand Euro) by issue of 1,469,000 (one million four hundred sixty-nine thousand) new shares, all having a par value of one Euro (1.- EUR), vested with the same rights and obligations as the existing one.

Second resolution:

The meeting decides to admit to the subscription of the 1,469,000 (one million four hundred sixty-nine thousand) new shares:

Mr. Philippe Laronze,	12 %	176.280 shares
HUB & LOGISTICS SA	30 %	440.700 shares
LUXRIS HOLDING SARL	30 %	440.700 shares
DTL Deutsche Textil Logist	20 %	293.800 shares
M+R Spedag Group	8 %	117.520 shares

This contribution was made by a contribution in cash.

The amount of 1,469,000.- EUR (one million four hundred sixty-nine thousand Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend 5.1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-) consisting of one million five hundred thousand (1,500,000) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,075.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the officiating notary, by name, surname, civil status and residence, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TOPCO INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, en cours d'inscription auprès du R.C.S. Luxembourg section B, constituée suivant acte reçu le 28 mars 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Cristiana SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Françoise HÜBSCH, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trente et un mille (31.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 1.469.000,-EUR, en vue de le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR 1.500.000,- EUR par l'émission de 1.469.000 actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes à et à libérer entièrement par contribution en numéraire.

2.- Acceptation de la souscription et libération.

3.- Modification de l'article 5.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un million quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.469.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-), par contribution en numéraire par l'émission d'un million quatre cent soixante-neuf mille euros (1.469.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des un million quatre cent soixante-neuf mille euros (1.469.000) actions nouvelles:

Mr. Philippe Laronze,	12 %	176.280 actions
HUB & LOGISTICS SA	30 %	440.700 actions
LUXRIS HOLDING SARL	30 %	440.700 actions
DTL Deutsche Textil Logist	20 %	293.800 actions
M+R Spedag Group	8 %	117.520 actions

Cette souscription étant réalisée en numéraire.

Le montant d'un million quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.469.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 3.075.- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant, par nom, prénom, état, et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Cristiana SCHMIT-VALENT, Françoise HÜBSCH, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 2013. Relation GRE/2013/1505. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013064213/132.

(130078438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

TOPgranit S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8308 Capellen, 29, Parc d'Activité Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 158.151.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013064210/10.

(130078929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Transass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle "Um Monkeler".

R.C.S. Luxembourg B 25.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013064216/10.

(130078582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Transass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schiffflange, Zone Industrielle "Um Monkeler".
R.C.S. Luxembourg B 25.619.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Schiffflange le 10 avril 2013

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Robert Wildgen, demeurant à 1, rue Sangels, L-5425 Gostingen, pour une durée de 6 ans.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Robert Wildgen, demeurant à 1, rue Sangels, L-5425 Gostingen, pour une durée de 6 ans.

Les deux mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2019.

L'assemblée constate que le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société FIDUO, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B56248, arrive à échéance et décide de ne pas le renouveler.

L'assemblée décide de confier le mandat de réviseur d'entreprises agréé à la société AUDITEURS ASSOCIES, ayant son siège social au 32, Boulevard Joseph II, à L-1840 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B93937, représentée par Monsieur Philippe SLENDZAK.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013064217/22.

(130078583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

**DELPIN Brand Management S.A., Société Anonyme,
(anc. TOWL Intellectual Properties S.A.).**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 163.721.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of May.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary shareholders' meeting of TOWL Intellectual Properties S.A., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société anonyme, having its registered office at L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 163721, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 17 November 2011, number 2814 (hereafter the "Company").

The meeting is opened with Jean-Paul Schmit, employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Nadine Majerus, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Samantha Tarsi, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman then states:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda

1. Change of the denomination of the Company into DELPIN Brand Management S.A.

2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company.

II.- The sole shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of the shares held by the sole shareholder are shown on an attendance list which, signed by the members of the bureau of the Meeting, the proxyholder of the represented shareholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy, signed ne varietur by the members of the bureau of the Meeting, the relevant proxyholder and the notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the sole shareholder present or represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After approval of the statement of the Chairman of the meeting and having verified that it was regularly constituted, the meeting takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the denomination of the Company by replacing it by the following denomination: DELPIN Brand Management S.A.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting resolves to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read henceforth as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a company in the form of a société anonyme under the name of "DELPIN Brand Management S.A." (hereinafter the "Company").

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux mai.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de TOWL Intellectual Properties S.A., une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 163721, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 septembre 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 novembre 2011, numéro 2814 (ci-après la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Nadine Majerus, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Samantha Tarsi, salariée, demeurant à professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société en «DELPIN Brand Management S.A.».

2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

II.- L'associé unique représenté, le mandataire de l'associé unique représenté et le nombre des actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé unique représenté, par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La procuration de l'associé unique représenté, signée "ne varietur" par le mandataire en question, par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera également annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

Après approbation des déclarations du Président de l'assemblée et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en «DELPIN Brand Management S.A.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «DELPIN Brand Management S.A.» (ci-après la "Société").

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schmit, Tarsi, Majerus, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mai 2013. Relation: LAC/2013/20508. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013064214/101.

(130078635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

TOPstone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 29, Parc d'Activités Mamer-Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 94.565.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013064211/10.

(130079182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

UBS Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.210.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2013:

Sont réélus au conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014:

- M. Andreas Schlatter, Président du conseil d'administration, Talacker 24, CH-8001 Zürich, Suisse.
- M. Mario Cueni, Membre du conseil d'administration, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zürich, Suisse.
- M. Christian Eibei, Membre du conseil d'administration, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zürich, Suisse.
- M. Gilbert Schintgen, Membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.
- M. Martin Thommen, Membre du conseil d'administration, Aeschenplatz 6, CH-4052 Bâle, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / Holger Rùth

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2013064228/19.

(130078657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Vitrauto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 12, Zone d'Activité Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 125.121.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.
Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN
Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2013064245/13.

(130079111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Valora Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.
R.C.S. Luxembourg B 112.102.

Monsieur Remo Gazzi, en fonction comme administrateur, est domicilié à Industrie Ost, CH-4310 Rheinfelden.
Pour mention aux fins de la publications au mémorial, Recueil des sociétés et associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Christian Schock

Membre du conseil d'administration

Référence de publication: 2013064243/12.

(130079019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Wadom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 169.715.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2013064250/13.

(130078882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Argenta Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 36.509.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social de la société en date du 19 avril 2013:

«L'assemblée décide à l'unanimité de nommer DELOITTE AUDIT Sàrl., société de droit luxembourgeois ayant adopté la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège au Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise de la Société pour un terme d'un an qui courra immédiatement après cette Assemblée ayant délibéré et statué sur les comptes annuels pour l'année sociale clôturée le 31 décembre 2012 et expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurence FRISING

Un mandataire

Référence de publication: 2013064303/16.

(130079098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Xing Long S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3770 Tétange, 2, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 165.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013064265/10.

(130078627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Wyndmoor Park Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 137.467.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 16 mai 2013 à 16h45

Délibérations

Après analyse et délibérations:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Richard Segal de son mandat d'administrateur.

2. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la nomination, à compter de ce jour, de la société S.F.D. Sàrl, RC B122811, 171 route de Longwy L-1941 Luxembourg. Son mandat expirera en 2018.

A l'issue de l'Assemblée le conseil d'Administration de la société est composé comme suit:

Monsieur Serge ATLAN

Monsieur Denis MINGARELLI

S.F.D. Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013064263/21.

(130078506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

La Ronde des Pains s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 19, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 177.236.

STATUTS

L'an deux mille treize, le deux mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Carlos DA COSTA DE JESUS, employé de restauration, né à Viseu (Portugal) le 8 juillet 1966, demeurant à L-4510 Oberkorn, 79, route de Belvaux.

2.- Madame Nicole WEALER, sans profession, née à Pétange le 4 mai 1970, demeurant à L-4933 Bascharage, 10, rue du Moulin.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «LA RONDE DES PAINS s.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Differdange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une boulangerie-pâtisserie avec salon de thé.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Carlos DA COSTA DE JESUS, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Madame Nicole WEALER, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Carlos DA COSTA DE JESUS, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Madame Nicole WEALER, préqualifiée, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.
- 4) Le siège social est fixé à L-4620 Differdange, 19, rue Emile Mark.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DA COSTA DE JESUS, WEALER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 mai 2013. Relation: CAP/2013/1616. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 15 mai 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013064318/131.

(130078640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

World-Pack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9543 Wiltz, 61, route de Noertrange.

R.C.S. Luxembourg B 137.015.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064260/9.

(130079178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

World-Pack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9543 Wiltz, 61, route de Noertrange.

R.C.S. Luxembourg B 137.015.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064259/9.

(130079177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

World-Pack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9543 Wiltz, 61, route de Noertrange.

R.C.S. Luxembourg B 137.015.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064261/9.

(130079179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Yago Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064267/9.

(130078470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Usted Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.780.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 mai 2013

Monsieur DONATI Régis, Monsieur REGGIORI Robert et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs.

Monsieur DONATI Régis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

USTED FINANCE S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013064231/18.

(130079296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Valbou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 31.740.

Extrait des résolutions adoptées en date du 16 mai 2013 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société VALBOU S.A.

- Le siège social de la société est transféré du 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg à compter du 15 mai 2013.

- Les démissions de:
- * M. Gianluca NINNO,
- * M. Natale CAPULA,
- * M. Antonio MONTI

de leurs mandats d'administrateurs de la Société ont été acceptées avec effet au 14 mai 2013.

- La démission de FGS CONSULTING LLC de son mandat de Commissaire aux Comptes a été acceptée avec effet au 14 mai 2013.

- Les nominations à la fonction d'Administrateurs de la Société de:

* M. Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, résidant professionnellement au 127, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg;

* M. Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, résidant professionnellement au 127, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg;

* Mme Noeleen GOES-FARRELL, employée privée, née à Dublin (Irlande), le 28 décembre 1966, résidant professionnellement au 127, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg;

ont été acceptées avec effet au 15 mai 2013 jusqu'au 15 mai 2019.

- La société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social au 127, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 86995, a été nommée Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 15 mai 2013 jusqu'au 15 mai 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VALBOU S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013064238/32.

(130079016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 51.317.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 30 avril 2013, Monsieur Geoffrey HUPKENS, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Nathalie LETT, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Yves BIEWER représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Cédric JAUQUET représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et KOF-FOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Administrateurs démissionnaires.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 03 Mai 2013.

Pour: COMPAGNIE FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lucile Wernert

Référence de publication: 2013064311/22.

(130078678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

BBFG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 119.954.

L'an deux mille treize, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BBFG S.A." (numéro d'identité 2006 22 24 992), avec siège social à L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 119.954, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre

2006, publié au Mémorial C, numéro 2145 du 16 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Gérard LECUIT, en date du 12 juillet 2012, publié au Mémorial C, numéro 2280 du 13 septembre 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal COLLET, Manager Accounting, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon, Immeuble A, 3^{ème} étage, avec effet au 1^{er} mai 2013 et modification subséquente de l'alinéa 4.1 de l'article 4 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon, Immeuble A, 3^{ème} étage, avec effet au 1^{er} mai 2013 et en conséquence de modifier l'alinéa 4.1 de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.1.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Dont Acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: COLLET, DEMEYER, J.-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 mai 2013. Relation: CAP/2013/1581. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 15 mai 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013064308/48.

(130078654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Stone S.A., Société Anonyme, (anc. SCP Holdings S.A.)

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 173.327.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of April,

Before Maître Joëlle BADEN notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

The company Saphir Capital Partners S.A., a société anonyme, having its registered office at 35A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 150152 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Me Pierre METZLER, lawyer, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69 Boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg on April 10, 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur*, by the proxy-holder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the Sole Shareholder of the company SCP Holdings S.A., a société anonyme, having its registered office at 35A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 173327, incorporated by a notarial deed dated December 3, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 168, dated January 23, 2013 (hereinafter the "Company").

The appearing party, represented as here above stated, acting as the Sole Shareholder of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to create two classes of shares: the Class A shares and the Class B shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to convert the three hundred ten (310) existing shares into three hundred ten (310) Class A shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to attribute each class of shares to a specific investment as follows:

- attribution of the Class A shares to a specific portfolio of assets consisting of (i) the 1,350 (one thousand three hundred fifty) shares of Firmament Capital Investissement, a public limited liability company having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157484 ("FCI") and (ii) the 41,392 shares of Frey S.A, a French public limited company listed on the Euronext market of NYSE Euronext Paris S.A. held by the Company in these companies (the "Portfolio of Assets A");
- attribution of the Class B shares to all the assets of the Company except the 1.350 FCI shares linked to the Class A shares and the 41,392 shares of Frey S.A. ("the Portfolio of Assets B").

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to entitle the shareholders holding the Class A shares to all the net revenue generated by the Portfolio of Assets A and the shareholders holding the Class B shares to all the net revenues generated by the Portfolio of Assets B.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eleven million eight hundred thousand Euro (EUR 11,800,000), so as to bring the corporate capital from its present amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000) represented by three hundred ten (310) Class A shares, with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each,

to the amount of eleven million eight hundred thirty one thousand Euro (EUR 11,831,000) by the issue of one hundred eighteen thousand (118,000) new Class B shares, having a par value of one hundred Euro (EUR 100) each.

The Sole Shareholder waives its preferred subscription rights.

Subscription - Payment

There then appeared Luxempart S.A., a société anonyme having its registered office at 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 27846, here represented by Mr. Alain HUBERTY, by virtue of a proxy under private seal, given in Leudelange on April 10, 2013, who declared to subscribe to one hundred eighteen thousand (118,000) Class B shares, with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each and to make payment of these new shares in full by contribution in cash amounting to eleven million eight hundred thousand Euros (EUR 11,800,000).

It results from a bank certificate that the amount of eleven million eight hundred thousand Euros (EUR 11,800,000) is at the Company's disposal.

Having acknowledged the above described contribution in cash, the Sole Shareholder of the Company resolved to confirm the validity of the subscription and payment.

As from the present moment, Saphir Capital Partners S.A. and Luxempart S.A. in their capacity as shareholders of the Company representing the entire corporate capital of the Company, (jointly the "Shareholders") made the following resolutions:

Sixth resolution

The Shareholders resolved to change the name of the Company from "SCP Holdings S.A." into "Stone S.A."

Seventh resolution

The Shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from its current address fixed at 35A, Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg to the new address fixed at 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Eighth resolution

The Shareholder resolved amending Article 1, Article 2 paragraph 1, Article 4 paragraph 1 to 3, Article 5, Article 12 last paragraph, Article 14 paragraph 1, Article 16 last paragraph and Article 18 of the articles of association by the following text:

Art. 1. "There is established hereby a société anonyme under the name of "Stone S.A."."

Art. 2. (par 1). "The registered office of the corporation is established in Leudelange."

Art. 4. (paragraph 1 to 3). "The Company shall have as its business purpose the holding of participations in the Luxembourg public limited liability companies Firmament Capital Investissement (RCSL B 157484) and Firmament Capital Développement (RCSL B 157483), as well as in the French public limited company Frey S.A. (listed on the Euronext market of NYSE Euronext Paris S.A.) in any form whatsoever, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind of Firmament Capital Investissement, Firmament Capital Développement and Frey S.A..

The Company may borrow in any form except through public offering. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments. The Company may render any assistance by way of loans, advances or pledges and guarantees or otherwise, to its subsidiaries or other related companies."

Art. 5. "The corporate capital is set at eleven million eight hundred thirty-one thousand Euro (EUR 11,831,000) represented by three hundred ten (310) Class A shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each and one hundred eighteen thousand (118,000) Class B shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each.

The Class A and the Class B shares are jointly referred to hereinafter as shares and individually as share.

Each class of shares corresponds to a specific portfolio of assets.

Class A shares correspond to a specific portfolio of assets consisting of (i) the 1,350 (one thousand three hundred fifty) shares of the Luxembourg public limited liability company Firmament Capital Investissement (B 157484) and (ii) the 41,392 shares of the French public limited company Frey S.A. (listed on the Euronext market of NYSE Euronext Paris S.A.) held by the Company in these companies (the "Portfolio of Assets A").

Class B shares correspond to all the assets of the Company except the 1,350 (one thousand three hundred fifty) Firmament Capital Investissement shares linked to the Class A shares and the 41,392 shares of Frey S.A. ("the Portfolio of Assets B").

All the shares have the same rights and obligations subject to the contrary in the articles of association.

Shares will be issued in registered form only.

The ownership of shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares."

Art. 12. Last paragraph. "However, the nationality and the object of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement."

Art. 14. (First paragraph). "The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the last Monday of March at 11 am."

Art. 16. (Last paragraph). "The balance is at the disposal of the general meeting.

The net revenues generated by a portfolio of assets will be allocated exclusively to the shareholders holding the class of shares linked to such portfolio of assets. The overhead costs and charges of the Company will be borne by each class of shares on a pro rata basis."

Art. 18. "All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto as well as with any shareholders agreement which the shareholders may enter into from time to time."

Ninth resolution

The Shareholders resolved to accept the resignation of Mr. Patrick HANSEN and Mr. Knut REINERTZ from their mandates of directors of the Company with effect as of today, and to grant full discharge to these directors for the execution of their mandates.

Tenth resolution

The Shareholders resolved to appoint the following persons as directors of the Company with immediate effect:

- Mr. Alain HUBERTY, companies director, residing professionally in 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,
- Mr. Jacquot SCHWERTZER, companies director, residing professionally in 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,
in addition to Mr. John PENNING, companies director, residing professionally in 35A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
for a term that shall end after the annual general meeting of the year 2015.

Eleventh resolution

The Shareholders resolved to appoint Avega Révision S.à r.l. having its registered office at 63, Rue de Rollingergrund; L - 2440 Luxembourg, as new statutory auditor of the Company with immediate effect for a term that shall end after the annual general meeting of shareholders of the year 2015, in replacement of the current statutory auditor.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately five thousand eight hundred Euro (EUR 5,800.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, the said appearing persons signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil treize, le dix avril,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

La société Saphir Capital Partners S.A., une société anonyme établie et ayant son siège social au 35A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150152 (l'«Actionnaire Unique»),

dûment représentée par Me Pierre Metzler, avocat, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 Boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 10 avril 2013.

La procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante est l'Actionnaire Unique de la société SCP Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35A, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173327, constituée suivant acte notarié en date du 3 décembre 2012, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et associations, numéro 168, daté du 23 janvier 2013 (ci-après la "Société").

La partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, en sa qualité d'Actionnaire Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant de noter ses résolutions comme suit.

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de créer deux nouvelles classes d'actions: les actions de Classe A et les actions de Classe B.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de convertir les trois cent dix (310) actions existantes en trois cent dix (310) actions de Classe A avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'attribuer à chaque classe d'actions un investissement spécifique tel que suit:

- Attribution des actions de Classe A à un portefeuille d'actifs spécifique consistant en (i) les 1.350 (mille trois cent cinquante) actions de Firmament Capital Investissement, une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157484 («FCI») et (ii) 41.392 actions de Frey S.A., une société anonyme de droit français cotée sur le marché Euronext de NYSE Euronext Paris SA, détenues par la Société dans ces sociétés (le «Portefeuille d'Actifs A»);

- Attribution des actions de Classe B à tous les actifs de la société à l'exception des 1.350 (mille trois cent cinquante) actions FCI liées aux actions de Classe A et des 41.392 actions de Frey S.A. (le «Portefeuille d'Actifs B»).

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'octroyer aux actionnaires détenant les actions de Classe A tous les revenus nets générés par le Portefeuille d'Actifs A et les actionnaires détenant les actions de Classe B tous les revenus nets générés par le Portefeuille d'Actifs B.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de onze millions huit cent mille euros (EUR 11.800.000),

pour l'amener de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions de classe A, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune,

à un montant de onze millions huit cent trente et un mille euros (EUR 11.831.000) par l'émission de cent dix-huit mille (118.000) nouvelles actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

L'Actionnaire Unique renonce à son droit préférentiel de souscription.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Luxempart S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27846, ici représentée par Monsieur Alain HUBERTY, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Leudelange le 10 avril 2013, qui a déclaré souscrire à cent dix-huit mille (118.000) actions de Classe B avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune et de payer intégralement ces nouvelles actions par un apport en numéraire d'un montant de onze millions huit cent mille euros (EUR 11.800.000). Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de onze millions huit cent mille euros (EUR 11.800.000) est à la disposition de la Société.

Ayant reconnu l'apport en numéraire décrit ci-dessus, l'Actionnaire Unique de la Société a décidé de confirmer la validité de la souscription et paiement.

A partir de ce moment, Saphir Capital Partners S.A. et Luxempart S.A. en leur qualité d'actionnaires de la Société représentant l'intégralité du capital social de la Société (conjointement le «Actionnaires») ont pris les résolutions suivantes:

Sixième résolution

Les Actionnaires ont décidé de changer la dénomination sociale de la Société «SCP Holdings S.A.» en «Stone S.A.».

Septième résolution

Les Actionnaires ont décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle fixée au 35A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Huitième résolution

Les Actionnaires ont décidé de modifier l'article 1 paragraphe 2, l'article 2 paragraphe 1, l'article 4 paragraphes 1 à 3, l'article 5, l'article 12 dernier paragraphe, l'article 14 paragraphe 1, l'article 16 dernier paragraphe et l'article 18 des statuts de la Société qui seront remplacés par le texte suivant:

Art. 1^{er}. (paragraphe 2). «La Société existe sous la dénomination de «Stone S.A.».

Art. 2. (paragraphe 1). «Le siège de la Société est établi à Leudelange.»

Art. 4. (paragraphes 1 à 3). «La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans les sociétés anonymes luxembourgeoises Firmament Capital Investissement (RCSL B 157484) et Firmament Capital Développement (RCSL B 157483) ainsi que dans la société de droit français Frey S.A., cotée sur le marché Euronext de NYSE Euronext Paris S.A., l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces de Firmament Capital Investissement, Firmament Capital Développement et Frey S.A..

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes. La Société peut accorder tous prêts, avances, garanties, sûretés ou autres à ses filiales ou sociétés affiliées.»

Art. 5. «Le capital social est fixé à onze millions huit cent trente et un mille euros (EUR 11.831.000) représenté par trois cent dix (310) actions de classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune et par cent dix-huit mille (118.000) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Les actions de Classe A et B se réfèrent collectivement aux «actions» et individuellement à l'«action».

Les actions de Classe A correspondent à un portefeuille d'actifs spécial consistant en (i) les 1.350 (mille trois cent cinquante) actions de la société anonyme luxembourgeoise Firmament Capital Investissement (B 157484) et (ii) 41.392 actions de la société anonyme de droit français Frey S.A. (cotée sur le marché Euronext de NYSE Euronext Paris SA) détenues par la Société dans ces sociétés (le «Portefeuille d'Actifs A»);

Les actions de Classe B correspondent aux actifs de la société à l'exception des 1.350 (mille trois cent cinquante) actions Firmament Capital Investissement liées aux actions de Classe A et des 41.392 actions de Frey S.A. (le «Portefeuille d'Actifs B»).

Toutes les actions ont les mêmes droits et obligations sauf dispositions contraires des statuts.

La propriété des Actions peut être constatée au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Art. 12. (dernier paragraphe). «Cependant, la nationalité et l'objet social de la Société ne peuvent être changés et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.»

Art. 14. (premier paragraphe). «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiquée dans les convocations le dernier lundi du mois de mars à 11.00 heures.»

Art. 16. (dernier paragraphe). «Le solde est à la disposition de l'assemblée générale. Les revenus nets générés par les portefeuilles d'actifs seront alloués exclusivement aux actionnaires détenteurs des classes d'actions liées à ces portefeuilles d'actifs. Les frais et charges généraux de la Société seront supportés par la Société sur une base proportionnelle.»

Art. 18. «Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi que tout pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires.»

Neuvième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'accepter la démission de M. Patrick HANSEN et M. Knut REINERTZ de leurs mandats d'administrateurs de la Société avec effet immédiat et de leur donner entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Dixième résolution

Les Actionnaires ont décidé de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat:

- M. Alain HUBERTY, administrateur, résidant professionnellement à 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,
 - M. Jacquot SCHWERTZER, administrateur, résidant professionnellement à 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,
- en plus de M. John PENNING, administrateur, résidant professionnellement à 35A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

pour un terme prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'année 2015.

Onzième résolution

Les Actionnaires ont décidé de nommer Avega révision, avec siège social à 63, Rue de Rollingergrund; L - 2440 Luxemburg, en tant que nouveau commissaire de la Société avec effet immédiat pour un terme prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'année 2015, en remplacement du commissaire actuel.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à cinq mille huit cents euros (5.800,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. METZLER, A. HUBERTY et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2013. LAC/2013 / 17450. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013062627/276.

(130076740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Sicav Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.

R.C.S. Luxembourg B 31.183.

—
Extrait du procès verbal du conseil d'administration de Sicav Placeuro du 09 avril 2013

Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité pour une durée de un an aux postes de:

1) Président du Conseil d'Administration:

Mr Michel Parizel

2) Administrateurs Délégués:

Me Elisabeth Lacouture

Mr Michel Parizel.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013062637/15.

(130077217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Sirius Investment Fund Sicav-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 149.533.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 18 avril 2013 à 11 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

L'Assemblée a noté la démission de Monsieur Johan Kuylenstierna et de Monsieur Jan Bäckbro.

L'Assemblée a approuvée l'élection de Monsieur Aurélien Dunet, 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Madame Evgenia Matveeva, 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Monsieur Jesper Nielsen, 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg et Monsieur Ole Damgaard Nielsen, 161, Drève Richelle, Bâtiment D, B-1410 Waterloo, Belgique, comme Administrateurs de SIRIUS INVESTMENT FUND SICAV-SIF jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Mai 2013.

Pour le compte de SIRIUS INVESTMENT FUND SICAV-SIF

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013062638/20.

(130077345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Tersicore Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 20, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 137.767.

—
Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 mai 2013 que:

- les administrateurs sortants:

* M. Marc SCHMIT, chef-comptable, également Président du Conseil d'Administration,

* Mme Annie SWETENHAM, administrateur,

* M. Fernand HEIM, directeur financier,

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

- le commissaire aux comptes sortant:

* M. Marco RIES, réviseur d'entreprises agréé, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives de telle sorte que leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013062660/19.

(130076837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Square Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.743.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 14 mai 2013

Le mandat du commissaire aux comptes JENVILLE S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, Panama a été renouvelé pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062654/13.

(130076782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Société de Lavallois S.A.H., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 33.134.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 11 avril 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme SOCIETE DE LAVALLOIS S.A.H., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B33134, dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 3a, boulevard du prince Henri, a été dénoncé en date du 12 mai 2010.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour extrait conforme

Maître Yves TUMBA MWANA

Le liquidateur

Référence de publication: 2013062644/16.

(130077186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Taingaped Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.183.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le deux mai,

Par devant Maître Roger Arrensdoeff, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), instrumentant,;

ONT COMPARU:

- Madame Di Palma Claude (épouse Depagniat), née à Sète (France), le 21 juin 1950, demeurant à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, représentée aux fins des présentes Maître Esbelta De Freitas, Avocat à la Cour, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 4 mars 2013;

- Madame France Depagniat, née à Paris (France), le 18 février 1982, demeurant à 78, boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-sur Seine, représentée aux fins des présentes Maître Esbelta De Freitas, Avocat à la Cour, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 4 mars 2013;

Et

- Monsieur Depagniat Gérard, né à Sète (France), le 4 août 1953, demeurant à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, représenté aux fins des présentes Maître Esbelta De Freitas, Avocat à la Cour, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 4 mars 2013;

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège - Durée - Objet social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TAINGAPED HOLDING S.A." (la «Société») qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège social de la Société est établi par contrat avec des tiers, celui-ci pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social de la Société pourra être transféré dans toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration déciderait que des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires se seraient produits ou seraient imminents qui compromettraient les activités normales du siège social de la Société, ou la facilité des communications entre ces bureaux et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation totale des circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée sauf disposition contraire des présents statuts.

La Société peut être dissoute par une résolution des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la disposition de participations. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques quelconques.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes. Elle pourra émettre par voie d'émission privée ou publique, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur l'ensemble ou une partie de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien incorporel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger.

De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de droits de propriété intellectuelle ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 5.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions, ayant toutes une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque action sont déterminés ci-dessous.

5.2. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix de leur propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

5.3. Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

5.4. Envers la Société, les actions sont indivisibles, et la société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis désigneront une seule personne qui les représentera auprès de la Société.

5.5. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

5.6. La Société pourra procéder au rachat de ses actions dans la mesure et suivant aux conditions autorisées par la Loi.

5.7. Toutes les actions ont été entièrement libérées.

5.8. En cas de transfert (au sens le plus large y compris, notamment, la vente à un tiers et/ou un actionnaire existant, donation, apport ou nantissement) d'actions, les actionnaires existants pourront exercer des droits de préemption conformément aux conditions et modalités telles que définies ci-dessous.

5.9. Tout actionnaire qui souhaite transférer tout ou partie de ses actions (le "Cédant") à un tiers doit le notifier aux autres actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration de la Société par courrier recommandé avec accusé de réception. Cette notification devra mentionner le nombre d'actions à transférer, le prix y afférent et l'identité de l'acheteur. Les actions à transférer seront considérées comme ayant été proposées par voie de préemption aux autres actionnaires, au même prix et aux mêmes conditions que ceux mentionnés dans une telle notification. En toute circonstance, le prix de cession sur lequel les droits de préemption sont exercés, ne pourra pas excéder la juste valeur du marché. En cas de différend, à tout moment pendant la procédure d'exercice des droits de préemption, concernant la fixation de ce prix, le conseil d'administration pourra nommer un réviseur d'entreprises luxembourgeois indépendant aux fins de déterminer un prix équitable.

5.10. Si le Cédant n'acceptait pas ce prix, aucun transfert n'aura lieu.

5.11. Les actionnaires doivent, dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la date de la notification, informer le conseil d'administration, par lettre recommandée avec accusé de réception et par courrier électronique, qu'ils souhaitent exercer leur droit de préemption. Après expiration de ce délai de dix (10) jours ouvrables mentionnée ci-dessus, le conseil d'administration informera tous les actionnaires des droits de préemption exercés de cette manière ou de l'absence d'exercice de ces droits. Si plusieurs actionnaires souhaitent exercer leurs droits de préemption, ces droits seront alors exercés au prorata de leurs détentions d'actions.

5.12. Si aucun droit de préemption n'a été exercé ou si les droits de préemption n'ont pas été exercés pour toutes les actions à transférer par le Cédant, le Cédant peut, endéans dix (10) jours ouvrables après la notification par le conseil d'administration, vendre en une seule transaction les actions sur lesquelles aucun droit de préemption n'a été exercé à l'acheteur potentiel, dont le nom a été précédemment communiqué au conseil d'administration, au prix et aux conditions définies dans la notification initiale au conseil d'administration. Si le prix des actions cédées n'est pas payé endéans cette période de dix (10) jours ouvrables, aucun transfert n'aura alors lieu.

5.13. Le Cédant fournira au conseil d'administration une preuve acceptable que le transfert d'actions a été effectué pour les actions transférées soit en faveur des autres actionnaires eu égard à leur droit de préemption, soit en faveur de l'acheteur dont le nom aura été précédemment communiqué endéans un mois.

5.14. Tout transfert d'actions qui sera effectué en violation d'une des présentes dispositions, sera considéré par la société comme nulle et non avenue et il ne sera procédé à aucune inscription dans le registre des actionnaires de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 6. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une période déterminée qui ne peut excéder six ans. Tout administrateur peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités légales peuvent être administrateur de la Société.

Art. 7. Si la Société n'a qu'un seul associé, l'associé unique n'est pas tenu de nommer plus d'un administrateur, sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi.

Art. 8. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, le(s) administrateur(s) restant(s) sera/seront chargé(s) de l'administration de la Société.

Art. 9. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à l'occasion d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 10. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 11. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 14. La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

Titre IV. - Surveillance

Art. 15. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire aux comptes est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 14 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes.

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social de la Société.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La Société identifiera seulement un propriétaire pour chaque action; au cas où une action serait détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée en tant que propriétaire unique, par rapport à la société.

Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s) aux comètes.

Art. 21. A chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la Société, un prélèvement de cinq pour cent (5%), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend dès le moment où ce pourcentage est entamé.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. - Dispositions Générales

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

- Claude DI PALMA, susdite, vingt mille actions	20.000
- France DEPAGNIAT, susdite, dix mille actions	10.000
- Gérard DEPAGNIAT, susdit, vingt mille actions	<u>20.000</u>
Total: cinquante mille actions	50.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par un apport en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de neuf cent soixante-dix euros (EUR 970,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre d' administrateurs de la Société est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Fabien Zuili, né à Porto-Vecchio (France), le 19 janvier 1967, demeurant à 35, rue du Kiem, L-8328 Capellen;
 - b) Madame Claude Di Palma (épouse Depagniat), née à Sète (France), le 21 juin 1950; et
 - c) Monsieur Gérard Depagniat, né à Sète (France), le 4 août 1953, les deux demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., établie et ayant son siège social à 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B152.398,
- 4.- Le siège social est établi au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes précitées, ès-qualités qu'il agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DE FREITAS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 20569. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062676/225.

(130077102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Sky Broadband S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.641.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 mars 2013

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 29 mars 2013;

- décide que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une durée minimum de cinq ans à l'adresse suivante: 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013062640/16.

(130076932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Triton III No. 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.889.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé d'accepter, en date du 8 mai 2013 et avec effet immédiat, la démission de Madame Charlmaine Vella, gérant de catégorie B de la Société.

Les associés de la Société ont décidé de nommer en date du 8 mai 2013 et avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la société, pour une période illimitée:

- Monsieur Michiel Kramer, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et
- Monsieur Heiko Dimmerling, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRITON III No. 22 S.à r.l.

Référence de publication: 2013062673/17.

(130077122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Triton III No. 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.894.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé d'accepter, en date du 8 mai 2013 et avec effet immédiat, la démission de Madame Charlmaine Vella, gérant de catégorie B de la Société.

Les associés de la Société ont décidé de nommer en date du 8 mai 2013 et avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la société, pour une période illimitée:

- Monsieur Michiel Kramer, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et
- Monsieur Heiko Dimmerling, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRITON III No. 24 S.à r.l.

Référence de publication: 2013062674/17.

(130077134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Sicav Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 31.183.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale de Sicav Placeuro du 09 avril 2013

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an aux postes d'administrateurs:

BANQUE CPH, représenté par Mr François Petit

Messieurs: Hugues de DROUAS

Olivier DELAMARCHE

David DEVIAENE

Michel LATIN

Michel PARIZEL

Jean-Jacques PIRE
Madame: Elisabeth LACOUTURE
L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste de Réviseur:
DELOITTE SA

L'Assemblée Générale

Référence de publication: 2013062636/20.

(130077217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.747.392.513,00.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 149.867.

Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la société prises en date du 8 mai 2013.

L'associé unique de la Société accepte la démission de Monsieur Michael Lindsay Manderson de son mandat de gérant d'entreprise de classe A de la Société avec effet au 8 mai 2013.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, en qualité de nouveau gérant d'entreprise de classe A de la Société, avec effet au 8 mai 2013 et pour une durée indéterminée, Monsieur Olivier Buschelman, né à Verviers (Belgique) le 7 août 1973, dont l'adresse professionnelle est située au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TE Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013062680/18.

(130076974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Te Nok S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 150.020,00.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 156.278.

Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la société prises en date du 10 mai 2013

L'associé unique de la Société accepte la démission de Monsieur Michael Lindsay Manderson de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 10 mai 2013.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, en qualité de nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 10 mai 2013 et pour une durée indéterminée, Monsieur Olivier Buschelman, né à Verviers (Belgique) le 7 août 1973, dont l'adresse professionnelle est située au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TE NOK S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013062681/18.

(130076972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

TE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 205.600,00.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 149.868.

Extrait des décisions écrites des associé de la société prises en date du 13 mai 2013

Les associés de la Société acceptent la démission de Monsieur Michael Lindsay Manderson de son mandat de gérant d'entreprise de classe A de la Société avec effet au 13 mai 2013.

Les associés de la Société ont décidé de nommer, en qualité de nouveau gérant d'entreprise de classe A de la Société, avec effet au 13 mai 2013 et pour une durée indéterminée, Monsieur Olivier Buschelman, né à Verviers (Belgique) le 7

août 1973, dont l'adresse professionnelle est située au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TE Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013062679/18.

(130076970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

TE Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.020,00.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 166.026.

Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la société prises en date du 10 mai 2013

L'associé unique de la Société accepte la démission de Monsieur Michael Lindsay Manderson de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 10 mai 2013.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, en qualité de nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 10 mai 2013 et pour une durée indéterminée, Monsieur Olivier Buschman, né à Verviers (Belgique) le 7 août 1973, dont l'adresse professionnelle est située au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TE Resources S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013062682/18.

(130077365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

TE Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.247.420,00.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.481.

Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la société prises en date du 10 mai 2013

L'associé unique de la Société accepte la démission de Monsieur Michael Lindsay Manderson de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 10 mai 2013.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, en qualité de nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 10 mai 2013 et pour une durée indéterminée, Monsieur Olivier Buschman, né à Verviers (Belgique) le 7 août 1973, dont l'adresse professionnelle est située au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TE Capital S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013062677/18.

(130076969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Ivory Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 15.656.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration par voie circulaire

- La démission de Monsieur Kevin DE WILDE, Administrateur, est acceptée.
- Monsieur Atem SALAMEH, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Kevin DE WILDE, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013. La cooptation de Monsieur Atem SALAMEH sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 5 mars 2013.

Certifié sincère et conforme
IVORY CORPORATION S.A.
L. SCHUL / N. VENTURINI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013063149/18.

(130077838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Inmet Panama II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.868.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 24 avril 2013 que:

(1) le mandat des personnes suivantes a été renouvelé, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:

- Monsieur Emmanuel REVEILLAUD, en tant qu'administrateur;
- Monsieur Fredy THYES, en tant qu'administrateur;
- Monsieur Philippe SALPETIER, en tant qu'administrateur;

(2) Le mandat de Madame Sunny LOWE, en tant qu'administrateur n'a pas été renouvelé, ainsi que celui de KPMG Luxembourg S.à r.l., en tant que Réviseur d'entreprises agréé.

(3) Madame Karen TYLER, née le 7 décembre 1973 à Frankfurt (Allemagne) et demeurant professionnellement au 330 Bay Street, M5H2S8 Toronto, Ontario (Canada) a été nommée en tant qu'administrateur de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

(4) PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477 a été nommée en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013063142/25.

(130077421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

DS Smith (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 93.199.

—
Dépôt rectificatif du dépôt L120008071 déposé le 13/01/2012

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060158/10.

(130074174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

HIG Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.533.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 avril 2013

Lors de l'Assemblée Générale des Associés de la Société tenue le 26 avril 2013 au siège social, il a été résolu comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Gary Wilder en tant que Gérant de la Société avec effet rétroactif au 23 avril 2013;
- d'accepter la nomination de Monsieur Graydon Charles Butler ayant son adresse professionnelle au 45 York House, Seymour Street W1H 7JT, Londres, Royaume Uni, en tant que Gérant de la Société avec effet rétroactif au 23 avril 2013 et pour une période illimitée.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Anna D'Alimonte

Gérante

Référence de publication: 2013060226/19.

(130073636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Henderson Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 22.848.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 28 mars 2013.

1. Renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale a approuvé le renouvellement de mandat des administrateurs suivants, ceci jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014:

Jeremy Vickerstaff

4a rue Henri Schnadt

L-2530 Gasperich Luxembourg

John Sutherland

9, Rue Principale

L-6990 Hostert

Stewart Cazier

Bischofsgate 201

EC2M 3AE Londres

Royaume-Uni

2. Election des réviseurs d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014:

ERNST & YOUNG S.A.

Numéro d'immatriculation: B 47771

Fonction: Réviseur d'entreprise agréé

Siège social de la personne morale:

7, Parc d'Activité Syrdall

L-5365 Munsbach

Référence de publication: 2013060224/28.

(130074407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

European DSBK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.475.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013060169/10.

(130074205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Intermediate Finance Europe II SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.432.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 17 avril 2013 a décidé de renouveler le mandat de BDO Audit, Société Anonyme, 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui devra statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Pour INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR ("IFE II")

Société en commandite par actions constituée sous la forme d'une société d'investissement en capital risque
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013060233/16.

(130073852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Dartis SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 58.383.

L'an deux mille treize, le treize mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DARTIS SPF S.A.", société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF (numéro d'identité 2010 22 32 047), avec siège social à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 58.383, constituée sous la forme d'une société anonyme holding et sous la dénomination de «DARTIS» suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 1997, publié au Mémorial C, numéro 313 du 20 juin 1997 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 63 du 12 janvier 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, avec effet au 15 mars 2013.

2.- Refonte des statuts de la société.

3.- Administrateurs - commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, avec effet au 15 mars 2013.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède et d'adapter les statuts aux dispositions légales en vigueur, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de «DARTIS SPF S.A.», société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent quarante mille euros (€ 1.240.000.-), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5bis. Restrictions à la cession des actions.

(i) Cessions entre vifs

Les actionnaires ne pourront céder à un tiers les actions de la société qu'ils détiennent, que dans les conditions prévues au présent article. Il est néanmoins précisé que les cessions entre actionnaires sont libres. Les actionnaires disposent d'un droit de préemption sur les actions.

Ainsi, tout actionnaire (L'"Actionnaire Cédant") souhaitant effectuer une cession de tout ou partie des actions qu'il détient dans la société, à un tiers non actionnaire, devra au préalable fournir à tout autre actionnaire (le "Bénéficiaire") une notification écrite qui devra identifier spécifiquement (i) le nombre et la catégorie des actions concernées (les "Actions Offertes"), (ii) l'identité précise du ou des tiers non actionnaire(s) à qui il entend céder les actions (le "Tiers"), (iii) le prix unitaire par action convenu avec ce ou ces Tiers ou, en cas d'échange, d'apport ou de toute autre opération de même nature, la valeur unitaire des actions retenue pour la réalisation de l'opération et (iv) les conditions et modalités de la cession.

La délivrance de la notification constitue une offre de vendre en priorité les Actions Offertes au Bénéficiaire aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant. L'Actionnaire Cédant sera et restera lié par cette offre pour une période irrévocable de 90 jours calendrier (la "Durée de l'Offre de Cession"). A tout moment au cours de cette période, le Bénéficiaire pourra informer l'Actionnaire Cédant de son intention d'acquérir ou non les

Actions Offertes, étant entendu que l'acquisition des Actions Offertes devra se faire aux mêmes prix et conditions que ceux offerts par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire peut d'une manière discrétionnaire décider de ne pas utiliser le droit de préemption. Le Bénéficiaire le notifiera alors par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant.

Si le Bénéficiaire désire exercer son droit de préemption, il devra notifier par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant sa volonté d'acquiescer tout ou partie des Actions Offertes.

Lorsque le Bénéficiaire informe par écrit l'Actionnaire Cédant de sa volonté d'acquiescer tout ou partie des Actions Offertes, il devient irrévocablement tenu d'acquiescer ces actions et l'Actionnaire Cédant est alors irrévocablement tenu de les lui céder aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire sera tenu de s'acquiescer du prix de cession des actions et la cession sera régularisée au profit du Bénéficiaire, dans les formes légales et statutaires, dans un délai de 15 jours calendrier à compter de l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession.

La partie des Actions Offertes qui n'aura pas été préemptée par le Bénéficiaire, à l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession, pourra être cédée par l'Actionnaire Cédant au Tiers, aux prix et conditions proposés par ce Tiers à l'Actionnaire Cédant.

L'Actionnaire Cédant informe le conseil d'administration et le Bénéficiaire au plus tard dans les cinq jours calendrier de tout transfert à un Tiers effectué conformément au présent article 5bis.

Toute cession d'actions au profit de tout Tiers qui interviendrait sans que tout autre actionnaire ait été mis en mesure d'exercer son droit de préemption, conformément au présent article 5bis (i), sera nulle de plein droit et ne sera opposable ni aux autres actionnaires, ni à la société.

En cas de transfert d'actions entre les actionnaires, les actions cédées feront automatiquement partie de la catégorie d'actions détenue par l'Actionnaire cessionnaire.

(ii) Cessions à cause de décès

Les héritiers et légataires d'actions de la société peuvent rester actionnaires pour autant qu'ils soient acceptés en tant qu'actionnaire par tous les autres actionnaires, et ce pour la totalité des actions qui leurs sont échues suite à l'héritage.

Le conseil d'administration convoquera à cette fin, dans le mois à partir du moment où il a pris connaissance du décès de l'actionnaire, une assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur ladite acceptation. Cette assemblée générale ne peut délibérer qu'à condition que tous les actionnaires (autres que les actionnaires-héritiers/légataires) soient présents ou représentés.

Dans le cas où - à défaut d'une décision unanime des autres actionnaires - un, plusieurs ou tous les héritiers ou légataires ne sont pas acceptés en tant qu'actionnaires avec la totalité de leurs actions, les actionnaires qui ont voté contre leur acceptation, doivent dans les trois mois à compter de la date de la décision de l'assemblée générale extraordinaire racheter les actions dont la cession a été refusée et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Le prix d'achat sera déterminé par un expert désigné de commun accord par les héritiers et/ou légataires et les actionnaires obligés à l'achat, sauf en cas d'accord sur le prix d'achat. L'expert doit fixer le prix dans les 30 jours de sa désignation. S'il n'y a pas d'accord sur un expert, celui-ci sera désigné par le tribunal compétent statuant comme en référé. Les frais de désignation de l'expert seront supportés par les actionnaires obligés à l'achat.

Si l'achat des actions dont le transfert a été refusé n'a pas lieu dans le délai de trois mois décrit supra, les héritiers et/ou légataires des actions demeureront irrévocablement actionnaires de la société.

Pour tout ce que les statuts n'auraient pas prévu, il est renvoyé aux dispositions légales en la matière.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de novembre à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs des sociétés «BIA S.A.» et «FIDELIN S.A.» et Monsieur Dominique RANSQUIN et du commissaire aux comptes la société «BANQUE DELEN LUXEMBOURG» à compter du 15 mars 2013 et de leur accorder décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 15 mars 2013:

a) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

b) la société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

c) la société à responsabilité limitée «TAXIOMA s. à r.l.», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2017.

Madame Maryse MOUTON, expert-comptable, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société «A&C Management SERVICES, société à responsabilité limitée» préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, prénommée, est désignée représentante permanente de la société «TAXIOMA s. à r.l.» préqualifiée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 15 mars 2013.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J-M. WEBER, DEMEYER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 mars 2013. Relation: CAP/2013/1028. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 15 avril 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013052361/249.

(130063606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Compagnie Privée de l'Etoile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.218.

Suite à une réunion du conseil d'administration, le siège de la société est, à compter du 1^{er} mai 2013, au 25 B Boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449, Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013060127/10.

(130074011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.
